

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف – إخاء – عدل

الوزارة المنتدبة لدى الوزير الأول
المكلفة بالبيئة



Ministère Délégué auprès
du Premier Ministre,
chargé de l'Environnement

N° 00000-109 / MDE

N. Réf.

V. Réf.

رقم: _____ و م ب

Nouakchott, le انواكشوط في

02 AVR 2008

الوزيرة *Ministre*

*A Madame la Représentante
Résidente du PNUD à Nouakchott*

Réf : V/L N° 00079 en date du 19 Février 2008

Objet : Document de projet « Plan de Gestion de l'Elimination Finale »

Faisant suite à votre lettre ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en deux copies signées, le document de projet cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez, agréer madame la Représentante Résidente mes salutations distinguées.

AICHA MINT SIDIBOUNA





Document de Projet du PNUD

PNUD-MLF

Gouvernement de la Mauritanie

Programme des Nations Unies pour le Développement

“Plan de Gestion d’Elimination Finale (PGEF)”

MAU/PHA/53/INV/19

ATLAS :

Le Plan de Gestion d’Elimination Finale (PGEF) prévoit l’élimination totale des CFC dans le secteur de la réfrigération d’ici au 1er janvier 2010 comme exigé par les objectifs et les conditions d’élimination du Protocole de Montréal. La contribution financière du Fonds Multilatéral permettra la Mauritanie de mettre en place une structure nationale chargée de la mise œuvre des activités. Etant donnée la nature du projet, la stratégie de mise en œuvre offrira une marge de manœuvre suffisante pour permettre au gouvernement d’effectuer les réajustements stratégiques nécessaires.

Le document approuvé par le Comité Exécutif est annexé à la présente et sera approuvé en deux tranches annuelles. La seconde tranche sera sollicitée sur présentation d’un rapport de progrès quand à la mise en place de la première. Il sera soumis par le PNUE qui fonctionnera comme agence principale, tandis que le PNUD sera responsable pour les composantes d’investissement. Le montant correspondant à la première tranche financière pour le PNUD, s’élève à **US\$85,000**.

Agence d’exécution: Ministère de l’Environnement, Bureau Ozone Mauritanie
(Modalité NEX)

Début des activités: 1^{er} mars 2008

TABLES DES MATIERES

<u>Section</u>	<u>Page</u>
SECTION I: ELABORATION DU NARRATIF	
○ Analyse de la situation	3
○ Stratégie	3
○ Modalités de gestion	3
SECTION II: RESULTATS STRATEGIQUES	
○ Tableau 1: Résultats attendus (indicatifs), Activités et Plan de travail trimestriel	4
SECTION III: BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL	
○ Tableau 1: Plan de travail global et budget	5
SECTION IV: INFORMATION COMPLEMENTAIRE	
○ Page de signature	6
○ Document de projet approuvé	Annexé

ACRONYMES

<i>CFC</i>	<i>Chlorofluorocarbone</i>
<i>MAC</i>	<i>Mobile Air Conditioning (Systems)/ Systèmes Mobiles de Climatisation</i>
<i>MLF</i>	<i>Multilateral Fund/ Fonds Multilatéral</i>
<i>PAO</i>	<i>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone</i>
<i>PGEF</i>	<i>Plan de Gestion d'Elimination Finale</i>
<i>PGFF</i>	<i>Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes</i>
<i>PNUE</i>	<i>Programme des Nations Unies pour l'Environnement</i>
<i>SAO</i>	<i>Substance appauvrissant la couche d'ozone</i>

SECTION I : Elaboration du Narratif

PARTIE I: Analyse de la situation

Le Mauritanie a adhéré à la Convention de Vienne, au Protocole de Montréal en 1994, et aux Amendement de Londres, Copenhague et Montréal en 2005. Le pays a depuis initié des activités de sensibilisation de la population sur les effets néfastes des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO). En 2000, le gouvernement a mis en place une Loi couvrant l'environnement. L'Article III de cette Loi couvre la protection de la couche d'ozone. Cette Loi a été suivie d'un Décret couvrant cette fois ci les quotas d'importation, l'interdiction d'importer des équipements usagés utilisant des SAO, des restrictions sur l'exportation de SAO et d'équipements les utilisant, et finalement la certification des techniciens.

Cependant, s'agissant du secteur du froid et de la climatisation, les utilisations de SAO posent un réel problème. De tous les secteurs couverts par le Protocole de Montréal, celui des utilisations de CFC-12 dans les secteurs du froid et de la climatisation est le plus difficile à éliminer. Les ressources économiques dont dispose la Mauritanie ne lui permettent pas de répondre aux besoins de remplacement des équipements, ni à la formation des frigoristes et des autres acteurs majeurs concernés.

Le Plan de Gestion d'Elimination Finales (PGEF) doit donc répondre à ce problème en venant appuyer les activités du Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes (PGFF) qui est en cours, en offrant des activités de formation supplémentaires et en contribuant au renforcement des capacités des principaux acteurs du secteur.

PARTIE II: Stratégie

Le PGEF vient donc renforcer le PGFF en cours, et permettra à la Mauritanie de remplir les conditions définies par le Protocole de Montréal et d'être en conformité avec les objectifs de 2010 c'est-à-dire l'élimination totale des CFC dans le secteur du froid.

Le document approuvé par le Comité Exécutif est annexé à la présente et sera approuvé en deux tranches annuelles. La seconde tranche sera sollicitée sur présentation d'un rapport de progrès quand à la mise en place de la première. Le projet sera mis en œuvre par le PNUE qui fonctionnera comme agence principale, tandis que le PNUD sera responsable pour les composantes d'investissement. Le montant correspondant à la première tranche financière pour le PNUD, s'élève à US\$ 85,000.

S'agissant d'un projet pluriannuel orienté sur les résultats, le gouvernement bénéficiera d'une marge de manœuvre lui permettant d'effectuer des réajustements stratégiques jugés nécessaires annuellement (voir l'«Accord» - en Annexe). Cette approche flexible assurera une meilleure exécution du projet.

Dès la 1^{ère} année, les activités suivantes seront mises en œuvre: Formation d'appoint pour les officiers de la douane; Formation des techniciens aux bonnes pratiques dans les alternatives, et kits initiaux d'équipement; Programme d'assistance technique, renforcement de deux centres d'excellence et de référence et programme de subventions pour l'accès aux pièces de rechange, équipement et fluides alternatifs; Suivi et reportage. Le document de projet présente en détail les différentes activités du PGEF (voir page 18).

Le PGFF comme le PGEF est mis en œuvre en coopération avec le PNUE. Les activités sous la responsabilité du PNUE ainsi que les modalités de fonctionnement des deux agences sont également présentées dans le document de projet.

Comme déjà mentionné, le PNUE est l'agence principale (leader) de ce programme. Le budget global pour le programme (PNUE et PNUD pour les 2 tranches financières) s'élèverait à US\$ 295.000. S'agissant d'un programme pluriannuel, deux tranches de financement seront approuvées par le Comité Exécutif si la Mauritanie remplit les conditions de mise en œuvre, à hauteur maximale d'US\$ 140.000 pour les composantes mises en œuvre par le PNUD. Le Comité Exécutif a déjà approuvé la première tranche financière pour le PNUD pour un montant d'US \$85.000.

PARTIE III: Modalités de gestion

En tant qu'agence de mise en œuvre principale et responsable de la composante «Suivi du Programme», le PNUE se chargera également des modalités de gestion, y compris l'organisation d'un Comité directeur si cette option est retenue.

Quant aux composantes mises en œuvre par le PNUD, elles seront mises en œuvre selon la modalité NEX. Néanmoins la ligne budgétaire pour le consultant international sera mise en œuvre de manière centralisé pour plusieurs pays par le PNUD-BDP-PSU. Une note explicative se trouve au bas du Plan de travail annuel (AWP) annexé.

En accord avec les procédures standard du PNUD, toutes les ressources/équipements acquis durant le projet demeurent la propriété du PNUD jusqu'à la fermeture du projet. Une décision sera alors prise sur le devenir de ces ressources. L'usage veut que les ressources soient remises à l'Institution Désignée une fois le projet clos comme contribution au développement des capacités nationales.

Les résultats correspondant aux activités PNUD pour la première tranche financière sont élaborés dans l'annexe du document approuvé par le Comité Exécutif. Ils sont repris plus bas dans la section III qui suit.

SECTION II : RESULTATS STRATEGIQUES

Les activités du PNUE et du PNUD pour toutes les tranches financières sont présentées dans le document approuvé par le Comité Exécutif et annexé à la présente. Les étapes butoirs à être réalisés se trouvent dans la section 4 du même document. Il est inutile de répéter ces sections ici.

SECTION III : BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Le Plan de travail Annuel (AWP) pour 2008 figure sur la page suivante et suit le document de projet approuvé par le Comité Exécutif. Le tableau ci-joint ne couvre que les activités du PNUD pour la première tranche financière.

Toutes les activités ont été programmées pour l'an 2008, même s'il est entendu que certaines activités seraient peut-être retardées et automatiquement transférées vers 2009. Ces dernières seront alors ajoutées aux activités nouvelles correspondant au financement de la deuxième tranche du programme.

Plan de travail Annuel (AWP) pour 2008

Projet : MAU/PHA/53/INV/19 -- Plan de Gestion d'Elimination Finale (PGEF)
Budget : US\$85,000

Résultat MLF / Activité Atlas	Responsable	Source de fonds	ERP/ATLAS Budget Description	Montant 2008 (USD)	Dept. ID	Unité Oper.	Fonds	Agence d'implantation	Donnateur ID	
ACTIVITY 1 :	Ministere de l'Environnement, Bureau Ozone Mauritanie	MLF	71200 Consultant International	10,000	B0084*	MAU	63080	Depend du bureau de pays (NEX)	10009	
			72200 Programme de subventions (directes, équipement additionnel, pieces de rechange pour l'équipement de récupération et adaptation)	75,000	Depend du bureau de pays	MAU	63080	Depend du bureau de pays (NEX)	10009	
			Total PNUD 2008	85,000						
			US\$ 85,000							

* Note: Il est suggéré que la ligne du consultant international soit géré par UNDP-BDP-PSU à New York afin qu'un appel d'offre soit conduit au début de l'année pour plusieurs pays à la fois. En regroupant ainsi cette composante, nous proposons d'envoyer 3 CVs des candidats gagnants au Point focal ozone, qui fera son choix ou qui peut indiquer un choix différent. Cette méthode permettrait de gagner du temps car le recrutement se fera plus vite, et permettra aussi d'épargner des fonds pour les voyages qui pourront – nous l'espérons – être regroupés.

PAGE DE COUVERTURE

Country: Mauritanie

UNDAF Résultats/Indicateurs:
(Link to UNDAF outcome.. If no UNDAF, leave blank)

Non applicable

Résultat Attendu:
(CP outcomes linked to the SRF/MYFF goal and service line)

Projet lié au MYFF Objectif 3. Ligne de Service line 3.6:
Politique et planification du contrôle des émissions des substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone et des Polluants Organiques Persistants

Partenaire de Mise en Oeuvre:

Ministère de l'Environnement. (Bureau Ozone Mauritanie)

Autres Partenaires:

Bureau de Pays PNUD

Durée du Programme: 2008-2010
Composante Programme: But 3 – Energie et Environnement

Titre: MAU/PHA/53/INV/19 - Plan de Gestion d'Elimination Finale (PGEF)

Project ID: MAU/PHA/53/INV/19
Atlas ID: xxx

Durée du projet: Deux ans
Modalité: NEX avec l'appui du Bureau de Pays PNUD

Budget Total: \$85,000

Autres: N/A

Approuvé par le Gouvernement:



Approuvé par l'agence de mise en oeuvre:

Approuvé par le PNUD:

